

Le non-recours aux droits est nettement souligné comme une problématique à part entière dans le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il est en particulier présenté comme un « frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité » puisqu'il les empêche d'atteindre leur cible.

Les aspects du non-recours sont nombreux. Les plus connus, parce que récemment inscrits dans l'agenda politique, concernent les droits aux prestations. Mais la notion s'étend naturellement à d'autres pans de la vie sociale : accès aux loisirs, à la culture, participation à une vie sociale riche...

Compte tenu de cette diversité, le plan propose onze mesures :

- Développer un vaste programme d'accès aux droits
- Assurer aux allocataires de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) une meilleure lisibilité et une plus grande régularité des aides perçues
- Redonner une trajectoire de croissance au revenu de solidarité active (RSA) socle
- Statuer sur le devenir de l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) pour mieux aider les bénéficiaires du RSA en reprise d'emploi
- Réformer les dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes
- Étendre les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité aux personnes éligibles à l'aide pour une complémentaire santé (ACS)
- Obtenir une aide alimentaire européenne à hauteur des défis de la crise
- Permettre l'accès de tous à la culture et à la création artistique
- Favoriser l'accès aux vacances pour les familles vulnérables
- Favoriser l'accès aux sports et aux loisirs pour les familles vulnérables
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées

L'objectif des indicateurs transversaux de pauvreté analysés en même temps que les indicateurs du paquet « accès aux droits et aux biens essentiels », est de disposer d'éléments de cadrage sur la pauvreté dans les territoires.

Audrey Mirault (Insee), Émilie Vivas (Insee), Jérôme Bourgeois (Insee)

## Des indicateurs nationaux aux indicateurs locaux

Concernant l'accessibilité aux droits, quatre indicateurs ont été retenus au niveau national :

- L'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux
- Le taux de pauvreté des travailleurs
- Le taux de recours à l'ACS et à la couverture maladie universelle -complémentaire (CMU-C)
- Le nombre de départements ayant atteint l'objectif de réduction du non-recours fixé à la suite des expérimentations 77 et 44

Ces indicateurs permettent de mesurer directement ou indirectement le non-recours. En effet, le RSA, dans son volet activité, a pour objectif de réduire le nombre de travailleurs pauvres en apportant un complément de revenus aux personnes en emploi mais aux revenus du travail trop faibles. Le plan prévoit une réforme de ce dispositif ainsi que de la prime pour l'emploi (« Réformer les dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes ») qui vise à lutter contre le non-recours et à améliorer la situation des travailleurs modestes, ce qui

devrait avoir un impact sur le taux de pauvreté de ces derniers. Par ailleurs, une réduction de l'intensité de la pauvreté (cf. *Les indicateurs de pauvreté monétaire*) des bénéficiaires des minima sociaux pourrait traduire l'impact de la revalorisation du RSA socle et de la réforme des prestations familiales (cf. paquet « Familles, enfance »).

De leur côté, les indicateurs nationaux transversaux de mesure de la pauvreté sont au nombre de trois :

- Taux de pauvreté monétaire
- Taux de pauvreté en conditions de vie
- Indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion

Deux autres indicateurs, relatifs au paquet « Familles, enfance », ont également leur place dans cette partie :

- Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfant(s), avant et après impact du système socio-fiscal
- Taux de pauvreté des enfants, avant et après impact du système socio-fiscal

Ces cinq indicateurs permettent d'avoir une connaissance de l'ampleur de la pauvreté, sous sa forme monétaire et en conditions de vie.

Les indicateurs de taux de pauvreté monétaire sont directement déclinables à l'échelle locale, au niveau département, et peuvent être suivis dans le temps. En revanche, la déclinaison locale des autres indicateurs de pauvreté (des travailleurs, en conditions de vie, indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion), n'est aujourd'hui envisageable que pour obtenir des résultats régionaux structurels. Ces indicateurs ne sont donc pas retenus pour le suivi temporel du plan. Enfin, l'indicateur permettant de mesurer l'intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima sociaux n'est pas encore produit à l'échelle nationale, et a fortiori à l'échelle locale.

À partir de 2015, un nouveau dispositif, Filosofi, sera progressivement mobilisé pour mesurer la pauvreté. Ce dispositif s'appuie sur un appariement exhaustif entre sources fiscales et sociales alors que le système actuel est moins précis car il repose sur une imputation des prestations sociales et des revenus financiers dans les sources fiscales. Le dispositif Filosofi constitue potentiellement une source plus riche d'informations sur la composition du revenu des ménages et leur recours aux dispositifs fiscaux et sociaux. Plusieurs indicateurs de suivi du PPLPIS dépendent donc de la montée en charge de Filosofi.

Les deux indicateurs relatifs à la mesure prioritaire « développer un vaste programme d'accès aux droits » n'ont pas été traités ici :

- Le taux de recours à la CMU-C est abordé dans le paquet « santé »
- Le nombre de départements ayant atteint l'objectif de réduction du non-recours n'a pas de sens au niveau local

Au final, trois indicateurs locaux de suivi sont retenus :

- Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 %
- Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants, avant et après impact du système socio-fiscal
- Taux de pauvreté des enfants, avant et après impact du système socio-fiscal

### Principaux résultats des indicateurs nationaux

En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 987 euros par mois. **Le taux de pauvreté monétaire s'élève à 13,9 % de la population**, soit une baisse de 0,4 point par rapport à 2011. Ce recul du taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian s'inscrit toutefois dans un contexte où le niveau de vie médian recule lui-même de 1,0 % ; il n'est ainsi pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées. De fait, la moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 784 euros par mois, soit, en euros constants, un niveau qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006. L'intensité de la pauvreté augmente donc nettement, passant de 19,1 % en 2011 à 20,5 % en 2012 : les personnes pauvres sont globalement plus éloignées du seuil de pauvreté.

En 2011, le **taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants (après impact du système socio-fiscal)** est de 16,1 % contre 14,3 % pour l'ensemble de la population. **Le système de redistribution socio fiscal permet de réduire de 10 points le taux de pauvreté des personnes vivant au sein d'un ménage avec enfants.** Sans les transferts sociaux et fiscaux, plus du quart des familles en charge d'au moins un enfant seraient pauvres sur un plan monétaire. Ainsi, bien que les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent significativement les différences de revenus entre ménage sans et avec enfants, ces derniers restent plus exposés à la pauvreté.

En 2011, **le taux de pauvreté des enfants s'établit à 19,5 %**. Ainsi, en France métropolitaine, 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Les transferts sociaux et fiscaux réduisent de 13 points en 2011 le taux de pauvreté des enfants. Sans eux, un tiers des enfants seraient pauvres sur un plan monétaire. Ce sont surtout les prestations sociales, plutôt que la fiscalité, qui réduisent la pauvreté des familles.

En 2011, 1,8 million d'individus en emploi au moins sept mois dans l'année, soit **7,5 % des personnes en emploi**, vivent dans un ménage dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire. Stable entre 2008 et 2010, le taux de pauvreté des travailleurs (7 % en 2011) augmente de 0,5 point entre 2010 et 2011. Ce taux atteint 14,6 % dans le cas d'une famille monoparentale.

Le **taux de pauvreté en conditions de vie** mesure les difficultés de la vie courante ressenties par les ménages. Il concerne 11,9 % des ménages métropolitains en 2012 et se situe dans une tendance à la baisse. Les familles monoparentales, les couples avec trois enfants ou plus, les jeunes ou les chômeurs rencontrent plus fréquemment un cumul important de difficultés en conditions de vie.

Selon l'indicateur de « **risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** » retenu dans la stratégie Europe 2020, la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent peu en France, comparativement à d'autres pays. En 2012, 19,1 % des Français sont en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion, proportion stable depuis 2010.

## Indicateurs locaux de suivi du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

En 2011, 13,1 % des habitants de Franche-Comté vivent sous le seuil national de pauvreté qui s'élève à 977 euros par mois. Le **taux de pauvreté** (cf. *Les indicateurs de pauvreté monétaire*) s'élève à 14,3 % en moyenne métropolitaine. La Franche-Comté se situe dans le premier tiers des régions où ce taux est le plus faible, avec toutefois des disparités départementales. Le taux de pauvreté est en effet le plus faible dans le Jura avec 12,5 %, tandis que 14,7 % des habitants du Territoire de Belfort sont exposés à la pauvreté monétaire.

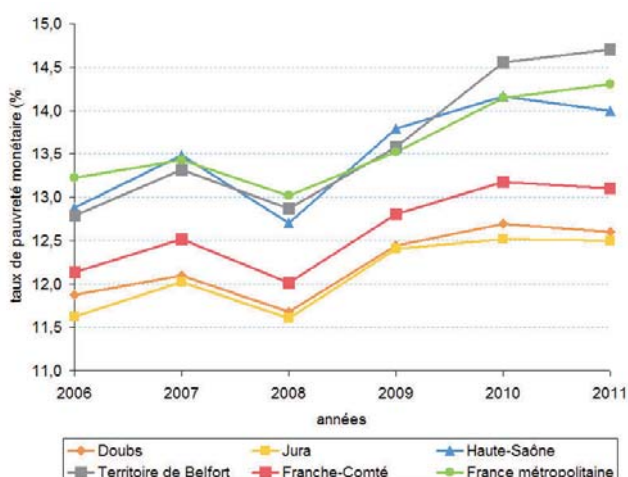
Entre 2006 et 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 12,0 % en Franche-Comté. Sous l'effet de la crise économique, il augmente significativement en 2009 et en 2010 dans la région comme en moyenne en France métropolitaine. En 2011, le taux de pauvreté se stabilise en Franche-Comté tandis qu'il continue d'augmenter au niveau métropolitain. Sur l'ensemble de la période 2006-2011, le taux de pauvreté progresse d'un point en Franche-Comté comme en moyenne en France métropolitaine. Il progresse plus fortement dans le Territoire de Belfort (+ 1,9 point). Il augmente plus modérément en Haute-Saône (+ 1,1 point), dans le Jura (+ 0,9 point) et dans le Doubs (+ 0,7 point).

La Franche-Comté est l'une des régions métropolitaines où l'intensité de la pauvreté (cf. *Les indicateurs de pauvreté monétaire*) est la plus faible (3<sup>e</sup> sur 22), autrement dit où le niveau de vie des Francs-comtois en situation de pauvreté est parmi les moins bas de France métropolitaine. Parmi les personnes en situation de pauvreté dans la région, la moitié a un niveau de vie mensuel compris entre 803 euros par mois (leur niveau de vie médian) et 977 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une intensité de la pauvreté égale à 17,9 % dans la région (19,5 % en France métropolitaine).

L'intensité de la pauvreté varie de 16,9 % dans le Jura à 19,9 % dans le Territoire de Belfort. Le Jura fait partie des dix départements métropolitains dans lesquels l'intensité de la pauvreté est la plus faible tandis que le Territoire de Belfort est dans le quart où elle est le plus élevée.

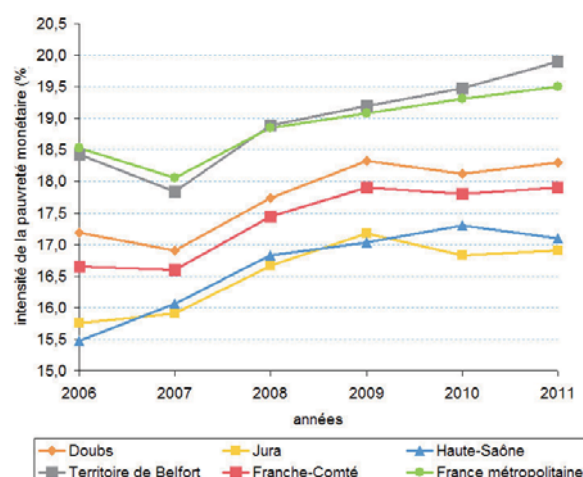
Entre 2006 et 2011, l'intensité de la pauvreté progresse dans la région (+ 1,3 point) comme en France métropolitaine (+ 1,0 point), c'est-à-dire que le niveau de vie des pauvres diminue. Elle augmente dans tous les départements francs-comtois : de 1,1 point dans le Doubs et le Jura à 1,6 point dans le Territoire de Belfort.

Évolution du taux de pauvreté monétaire



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

Évolution de l'intensité de la pauvreté monétaire



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul  
Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)



### La mesure de la pauvreté monétaire

Définir la pauvreté monétaire consiste à choisir, de façon normative, un niveau de ressources de référence, ou seuil de pauvreté ; les personnes pauvres sont celles dont les ressources sont inférieures à ce seuil. En France, comme dans les autres pays de l'Union européenne, le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté correspond alors à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil. La pauvreté ou non d'une personne est ainsi établie par comparaison avec la situation du reste de la population, laquelle est affectée par les évolutions économiques et sociales. Conséquence de cette définition : une personne pauvre proche du seuil entrera ou sortira de la pauvreté l'année suivante, non pas en fonction de l'évolution absolue de son niveau de vie, mais de l'écart entre cette évolution et celle du niveau de vie médian.

Les variations du taux de pauvreté ne reflètent alors pas nécessairement la situation économique et la dynamique des revenus : la croissance des revenus peut conduire à une hausse du taux de pauvreté si elle améliore davantage le niveau de vie médian que les bas niveaux de vie. Inversement, dans une situation économique dégradée, le taux de pauvreté peut diminuer si le niveau de vie médian baisse davantage que les niveaux de vie des personnes aux revenus les plus modestes.

### Les indicateurs de pauvreté monétaire

**Le taux de pauvreté** : il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil. Dans cette analyse, le seuil de pauvreté correspond au seuil de pauvreté national à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

**Le niveau de vie** : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Le revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

**L'intensité de la pauvreté** : l'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

Intensité de la pauvreté = (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Bien que le système de redistribution social et fiscal, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténue sensiblement les différences de revenus d'activité entre les ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. L'un des objectifs du PPLPIS est d'accroître les efforts de redistribution envers les familles pauvres. Le **taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfant(s) mesuré avant et après impact du système socio-fiscal** permet d'en donner une mesure. Les personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s) (535 500 en 2011 en Franche-Comté), d'une famille monoparentale (108 560) et d'un ménage complexe (25 730) sont considérées comme habitant dans un ménage avec enfant(s).

Le taux de pauvreté est le plus élevé pour les personnes qui vivent au sein d'une famille monoparentale. Avant transferts et prélèvements, il s'élève à 42,4 % dans la région en 2011 (43,3 % en France métropolitaine). Il s'échelonne de 40,4 % dans le Doubs à 46,7 % en Haute-Saône. Après redistribution, le taux de pauvreté des familles monoparentales s'établit à 30,3 % en Franche-Comté (31,0 % en France métropolitaine), soit 12,1 points de moins qu'avant redistribution.

**Taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales avant et après redistribution en 2011**

	avant redistribution (en %)	après redistribution (en %)	effet en points
Doubs	40,4	28,7	-11,7
Jura	41,1	28,9	-12,2
Haute-Saône	46,7	33,0	-13,7
Territoire de Belfort	44,7	33,9	-10,8
<b>Franche-Comté</b>	<b>42,4</b>	<b>30,3</b>	<b>-12,1</b>
France métropolitaine	43,3	31,0	-12,3

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

**Ménages complexes**

Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

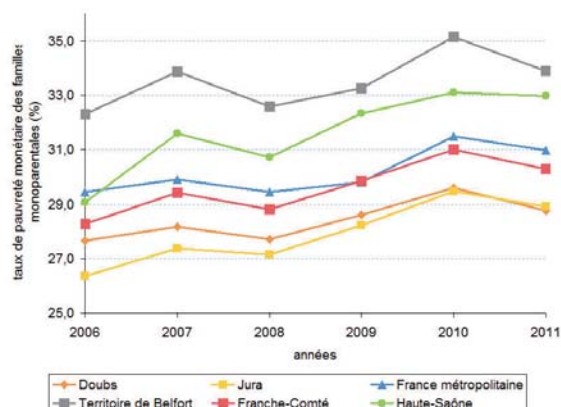
Ce taux diminue le plus fortement en Haute-Saône et dans le Jura grâce à la redistribution (de respectivement -13,7 points et -12,2 points). En 2011, le taux de pauvreté des familles monoparentales après redistribution atteint ainsi 33,9 % dans le Territoire de Belfort, 33,0 % en Haute-Saône, 28,9 % dans le Jura et 28,7 % dans le Doubs.

Dans la région, comme en moyenne en France métropolitaine, le **taux de pauvreté des familles monoparentales** est celui qui progresse le plus entre 2006 et 2011 (respectivement de +2,0 points et de +1,5 point). Il augmente sensiblement entre 2008 et 2010 sous l'effet de la crise économique avant de diminuer légèrement en 2011. Les évolutions sont plus ou moins marquées selon les départements mais elles suivent la même tendance qu'au niveau régional. Le taux de pauvreté des familles monoparentales a particulièrement augmenté entre 2006 et 2011 en Haute-Saône (+3,9 points).

**Système de redistribution social et fiscal**

Le système de redistribution social et fiscal sous forme monétaire (transferts et prélèvements) est constitué des prestations sociales (allocations familiales, allocations logements, minima sociaux), des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée et contribution à la réduction de la dette sociale) et des autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

**Évolution du taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales**



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

Concernant les personnes vivant au sein d'un couple avec enfant(s), le taux de pauvreté avant redistribution s'établit à 20,4 % en Franche-Comté (20,7 % en France métropolitaine). Il varie de 19,1 % dans le Jura à 22,8 % en Haute-Saône.

Après redistribution, le **taux de pauvreté des couples avec enfant(s)** s'élève à 12,1 % en Franche-Comté (13,1 % en France métropolitaine), soit 8,3 points de moins. Les effets de la redistribution sont les plus importants en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort puisque ce taux baisse respectivement de 9,6 points et 8,4 points. Au total en 2011, le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) atteint 14,0 % dans le Territoire de Belfort, 13,2 % en Haute-Saône, 11,6 % dans le Doubs et 11,3 % dans le Jura.

Dans la région, comme en moyenne en France métropolitaine, le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) est plus élevé en 2011 qu'en 2006 (respectivement + 1,4 point et + 1,5 point). Après avoir sensiblement augmenté entre 2008 et 2009, il progresse sur un rythme plus modéré en 2010 et 2011. Au niveau départemental, les évolutions du taux de pauvreté des couples avec enfant(s) suivent la même tendance qu'au niveau régional. Cependant, le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) a particulièrement augmenté entre 2006 et 2011 dans le Territoire de Belfort (+ 2,4 points).

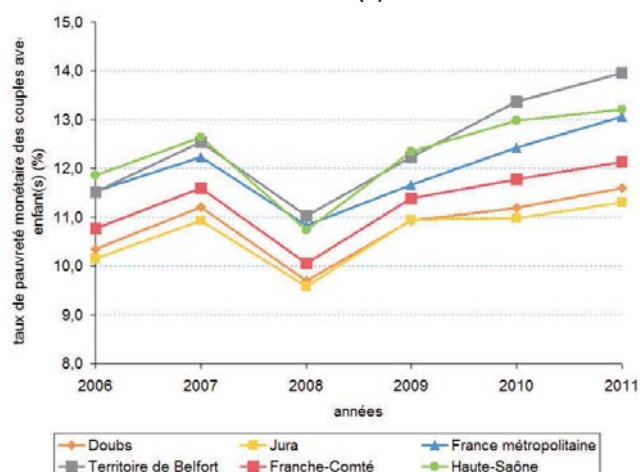
#### Taux de pauvreté monétaire des couples avec enfant(s) avant et après redistribution en 2011

	avant redistribution (en %)	après redistribution (en %)	effet en points
Doubs	19,5	11,6	-7,9
Jura	19,1	11,3	-7,8
Haute-Saône	22,8	13,2	-9,6
Territoire de Belfort	22,4	14,0	-8,4
<b>Franche-Comté</b>	<b>20,4</b>	<b>12,1</b>	<b>-8,3</b>
France métropolitaine	20,7	13,1	-7,6

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

#### Évolution du taux de pauvreté monétaire des couples avec enfant(s)



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)



Les personnes vivant au sein d'un ménage complexe sont également plus exposées aux risques de pauvreté que celles vivant seules ou au sein d'un couple sans enfant.

Avant redistribution, **le taux de pauvreté des ménages complexes** s'élève à 27,5 % en Franche-Comté (35,1 % en France métropolitaine). Il varie de 24,1 % dans le Jura à 31,4 % dans le Territoire de Belfort.

Après redistribution, le taux de pauvreté des ménages complexes s'établit à 17,7 % en Franche-Comté (23,6 % en France métropolitaine), soit 9,8 points de moins qu'avant redistribution. La redistribution ramène le taux à 21,2 % dans le Territoire de Belfort, 18,7 % dans le Doubs et 15,7 % en Haute-Saône, soit une baisse de dix points dans ces trois départements. Elle abaisse le taux à 15,3 % dans le Jura, soit 8,8 points de moins qu'avant redistribution.

En Franche-Comté, le taux de pauvreté des ménages complexes en 2011 est au même niveau qu'en 2006 tandis qu'en France métropolitaine il est légèrement plus élevé en 2011 qu'en 2006 (+ 0,9 point). Cependant, dans la région comme au niveau national, le taux de pauvreté des ménages complexes diminue en 2010 et 2011 après avoir fortement augmenté entre 2008 et 2009. Au niveau départemental, il baisse légèrement dans le Jura entre 2006 et 2011 (- 0,9 point). Il est stable dans le Doubs (+ 0,1 point) et augmente légèrement dans le Territoire de Belfort (+ 0,2 point) et en Haute-Saône (+ 0,3 point).

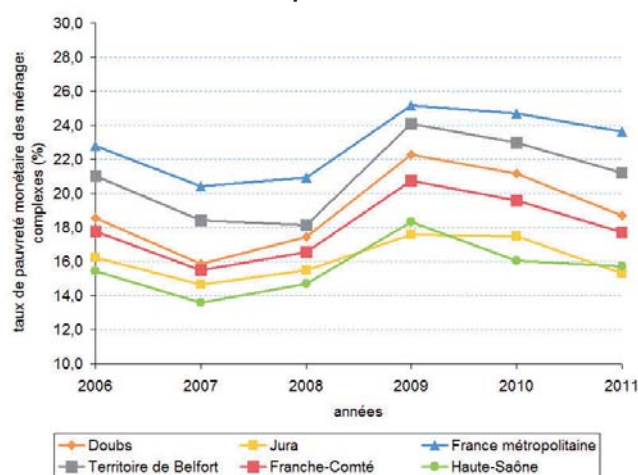
### Taux de pauvreté monétaire des ménages complexes avant et après redistribution en 2011

	avant redistribution (en %)	après redistribution (en %)	effet en points
Doubs	28,7	18,7	-10,0
Jura	24,1	15,3	-8,8
Haute-Saône	25,9	15,7	-10,2
Territoire de Belfort	31,4	21,2	-10,2
<b>Franche-Comté</b>	<b>27,5</b>	<b>17,7</b>	<b>-9,8</b>
France métropolitaine	35,1	23,6	-11,4

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

### Évolution du taux de pauvreté monétaire des ménages complexes



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)



Le **taux de pauvreté des enfants mesuré avant et après impact du système socio-fiscal** correspond à la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage pauvre, c'est-à-dire habitant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

En 2011, avant redistribution, il s'établit à 30,8 % en Franche-Comté (32,2 % en France métropolitaine). Il varie de 29,1 % dans le Jura à 34,2 % en Haute-Saône.

Après redistribution, le taux de pauvreté des enfants s'établit à 18,5 % en Franche-Comté (20,3 % en France métropolitaine), soit 12,3 points de moins. La redistribution réduit le plus fortement le taux de pauvreté des enfants en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort (de respectivement 14,1 points et 12,1 points). Ce taux reste cependant plus élevé que la moyenne régionale dans ces deux départements avec 21,5 % dans le Territoire de Belfort, et 20,2 % en Haute-Saône. Au contraire, dans le Doubs (17,6 %) et dans le Jura (17,3 %), le taux après redistribution reste en dessous de la moyenne régionale.

En Franche-Comté, le taux de pauvreté des enfants progresse légèrement entre 2006 et 2011 (+ 0,4 point). En France métropolitaine, il retrouve en 2011 son niveau de 2006. En Franche-Comté comme ailleurs, le taux de pauvreté des enfants progresse sur un rythme plus modéré en 2010 et 2011 après avoir sensiblement augmenté entre 2008 et 2009. Sur l'ensemble de la période 2006-2011, il baisse légèrement dans le Doubs (- 0,2 point) tandis qu'il augmente dans les autres départements entre + 0,8 point et + 0,9 point.

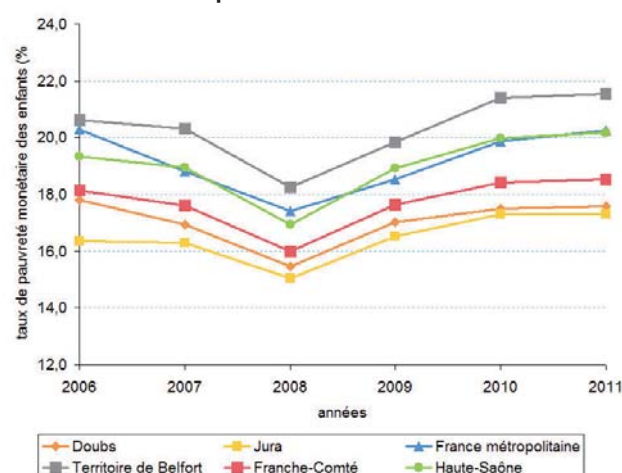
#### Taux de pauvreté monétaire des enfants en 2011

	avant redistribution (en %)	après redistribution (en %)	effet en points
Doubs	29,3	17,6	-11,7
Jura	29,1	17,3	-11,8
Haute-Saône	34,2	20,2	-14,1
Territoire de Belfort	34,0	21,5	-12,5
<b>Franche-Comté</b>	<b>30,8</b>	<b>18,5</b>	<b>-12,3</b>
France métropolitaine	32,2	20,3	-11,9

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

#### Évolution du taux de pauvreté monétaire des enfants



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

## Quelques repères structurels en Franche-Comté

La connaissance de la pauvreté ne se limite pas à son approche monétaire. **L'analyse des conditions de vie des ménages** permet d'éclairer leur situation sous l'angle des privations subies. En 2010, 12,3 % des Franch-comtois subissent une privation matérielle dite « modérée », c'est-à-dire déclarent ne pas pouvoir couvrir au moins 3 dépenses parmi une liste de 9 dépenses citées lors de l'enquête « conditions de vie » de l'Insee (cf. *La pauvreté en conditions de vie*). La proportion de personnes physiques soumises à une privation matérielle dite « aiguë », c'est-à-dire qui déclarent ne pas pouvoir couvrir au moins 4 dépenses parmi la liste des 9 dépenses, s'élève à 5,6 % en 2010. Ces proportions sont proches de la moyenne de France métropolitaine.

Une troisième dimension de la pauvreté réside dans une faible **intensité de travail des ménages**. En 2010, 9,6 % des Franch-comtois vivent dans un ménage à faible intensité du travail, c'est-à-dire un ménage au sein duquel les adultes ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel de travail au cours de l'année (cf. *L'intensité de travail des ménages*).

Cette part s'élève à 10,2 % en moyenne en France métropolitaine.

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », l'Union européenne s'est fixée comme objectif la réduction d'au moins 20 millions du nombre d'Européens en risque de pauvreté ou d'exclusion d'ici à 2020, soit une baisse d'environ 1/6ème. **L'indicateur européen de risque de pauvreté ou d'exclusion** qui permet ce suivi estime la part des personnes concernées par au moins une des trois dimensions de pauvreté : la pauvreté monétaire, la pauvreté en terme de privation matérielle « aiguë » et la faible intensité du travail des ménages. En Franche-Comté en 2010, 18,7 % des individus sont en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion, soit un point de moins qu'en moyenne en France métropolitaine. Ces personnes sont pauvres au niveau monétaire (60 % du niveau de vie médian), ou pauvres en termes de privation matérielle « aiguë » (au moins quatre privations sur neuf), ou vivent dans un ménage à faible intensité du travail.

### La pauvreté en conditions de vie

Elle mesure ici la proportion de ménages qui déclarent au moins trois restrictions matérielles parmi les 9 suivantes :

- l'impossibilité de faire face à des dépenses imprévues ;
- l'impossibilité de payer à temps les factures ;
- l'impossibilité de maintenir le logement à la bonne température ;
- l'impossibilité de partir en vacances une semaine par an ;
- l'impossibilité de manger de la viande ou une autre source de protéines au moins un 1 jour sur 2 ;
- l'impossibilité de posséder un lave-linge ;
- l'impossibilité de posséder un téléviseur couleur ;
- l'impossibilité de posséder un téléphone ;
- l'impossibilité de posséder une voiture.

### L'intensité de travail des ménages

La faible intensité de travail est mesurée par le nombre de mois travaillés à temps plein durant l'année de référence par les personnes en âge de travailler (hors étudiants et retraités de plus de soixante ans), rapporté au nombre total de mois qu'il est théoriquement possible de travailler dans l'année (soit pour une personne seule 12 mois, pour deux personnes 24 mois, etc.). Les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans habitant dans des ménages au sein desquels les adultes (âgées entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année.

Le **niveau de vie médian** (cf. *Les indicateurs de pauvreté monétaire*), qui partage la population en deux parties égales, s'élève à 19 360 euros en 2011 en Franche-Comté (19 550 en moyenne en France métropolitaine). Les 10 % des ménages francs-comtois les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 900 euros. À l'autre extrémité, les 10 % des ménages régionaux les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 34 970 euros. Toutefois, la Franche-Comté reste, avec les régions de l'ouest, l'une des régions où les inégalités sont les plus faibles. Le niveau de vie plancher des 10 % des ménages francs-comtois les plus aisés (9<sup>e</sup> décile) est 3,2 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1<sup>er</sup> décile), contre 3,6 en moyenne en France métropolitaine.

Le Doubs est le département franc-comtois où le niveau de vie médian est le plus élevé (19 980 euros). À l'inverse, le niveau de vie de la Haute-Saône est le plus faible (18 330 euros) de la région. Toutefois, la Haute-Saône est l'un des départements de France métropolitaine où les inégalités sont les plus faibles. En effet, le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des ménages haut-saônois les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes est de 2,9. Dans le Jura et dans le Territoire de Belfort, le niveau de vie médian s'élève respectivement à 19 170 euros et à 19 520 euros.

#### Niveau de vie des Francs-comtois en 2011

	Niveau de vie									Rapport inter-déciles D9/D1
	1 <sup>er</sup> décile	2 <sup>e</sup> décile	3 <sup>e</sup> décile	4 <sup>e</sup> décile	5 <sup>e</sup> décile	6 <sup>e</sup> décile	7 <sup>e</sup> décile	8 <sup>e</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile	
Doubs	11 003	13 603	15 782	17 848	19 984	22 320	25 309	29 351	36 859	3,3
Jura	11 098	13 523	15 525	17 323	19 171	21 203	23 725	27 292	33 899	3,1
Haute-Saône	10 744	13 025	14 883	16 594	18 327	20 220	22 506	25 582	31 278	2,9
Territoire de Belfort	10 415	13 098	15 283	17 381	19 518	21 833	24 670	28 457	35 289	3,4
<b>Franche-Comté</b>	<b>10 901</b>	<b>13 389</b>	<b>15 466</b>	<b>17 379</b>	<b>19 364</b>	<b>21 533</b>	<b>24 221</b>	<b>27 972</b>	<b>34 973</b>	<b>3,2</b>
France métropolitaine	10 527	13 155	15 354	17 398	19 547	21 922	24 903	29 114	37 445	3,6

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

En 2011, les revenus déclarés constituent la principale composante du revenu disponible (cf. *Les indicateurs de pauvreté monétaire*) des ménages francs-comtois. Pour les 10 % des ménages les plus modestes de la région, les prestations sociales représentent une part importante du revenu disponible (36,7 %). Dès le deuxième décile, **la part des prestations sociales** représente moins de 10 % du revenu disponible des ménages francs-comtois. En Franche-Comté, les prestations sociales perçues par les 10 % des ménages les plus modestes se répartissent presque également entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

En 2011, la part des prestations dans le revenu disponible des ménages les plus modestes est la plus élevée dans le Territoire de Belfort (42,9 %). Les parts des minima sociaux (16,5 %) et des prestations logement (14,7 %) sont nettement supérieures à la moyenne régionale. Le Jura est le département où la part des prestations sociales est la plus faible (31,4 %).

Entre 2006 et 2011, la composition du revenu disponible par niveau de vie a quelque peu évolué en raison d'un contexte économique moins favorable. En Franche-Comté, comme en France métropolitaine, la part des prestations sociales augmente dans le revenu disponible des ménages les plus modestes.

Dans la région, elle a progressé de 5,4 points sur cette période pour cette catégorie de ménages. Entre 2006 et 2010, la part des prestations sociales dans les revenus des plus modestes croît dans tous les départements francs-comtois d'environ 5 points.

**Composition du revenu disponible des ménages francs-comtois selon le niveau de vie en 2011 (en %)**

Tranches de niveau de vie	Revenus déclarés	Prestations familiales	Minima sociaux	Prestations logement	Ensemble des prestations sociales	Impôt	Revenus disponibles
Inférieur à D1	64,9	10,9	13,6	12,1	36,7	-1,6	100,0
D1 à D2	84,9	7,4	5,7	4,3	17,3	-2,2	100,0
D2 à D3	95,5	4,6	2,0	1,3	7,9	-3,3	100,0
D3 à D4	100,3	3,0	1,1	0,5	4,6	-4,9	100,0
D4 à D5	103,1	2,4	0,6	0,3	3,3	-6,4	100,0
D5 à D6	104,9	2,0	0,3	0,2	2,5	-7,4	100,0
D6 à D7	106,7	1,7	0,2	0,1	1,9	-8,6	100,0
D7 à D8	108,8	1,2	0,1	0,0	1,3	-10,1	100,0
D8 à D9	111,4	0,7	0,0	0,0	0,8	-12,2	100,0
Supérieur à D9	119,4	0,3	0,0	0,0	0,3	-19,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>105,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>4,1</b>	<b>-10,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul

Note de lecture : D1 à D9 correspondent aux déciles de revenus. Le 1<sup>er</sup> décile (D1) est le niveau de revenu des 10 % des ménages les plus modestes

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

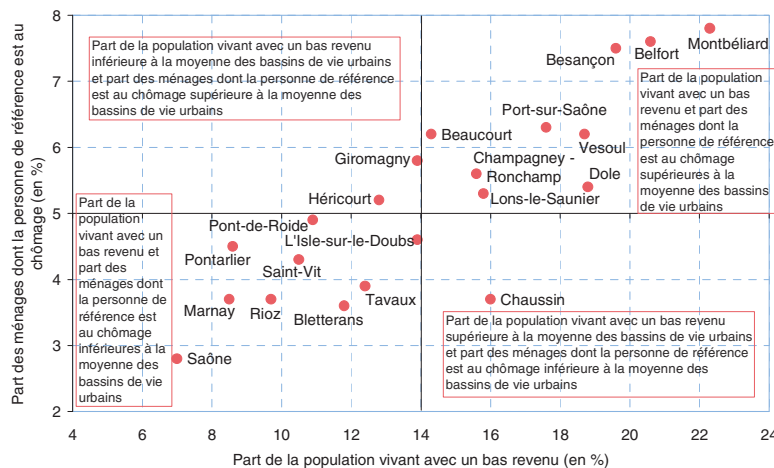
La **population à bas revenus** se concentre principalement dans les villes et dans les zones rurales. Elle est également particulièrement présente dans les zones où les membres du ménage sont en situation de chômage.

Dans les bassins de vie urbains, 14,3 % de la population vit avec un bas revenu en moyenne en 2011. Dans 5,2 % des ménages, la personne de référence est au chômage. Certains bassins de vie urbains se démarquent par une proportion de personnes vivant avec un bas revenu et une part de personne de référence du ménage au chômage plus élevée que la moyenne en 2011. Il s'agit notamment des bassins de vie de Montbéliard, Belfort et Besançon. Des bassins de vie comme ceux de Saône, Marnay, Pontarlier et Rioz se situent sur une trajectoire inverse. Dans ces territoires, la part de la population vivant avec un bas revenu et celle où la personne de référence du ménage est au chômage sont inférieures à la moyenne en 2011.

**La population à bas revenu**

Elle correspond dans cette analyse aux foyers allocataires Caf dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint (s'il existe) a moins de 65 ans.

**Population vivant avec un bas revenu et ménages dont la personne de référence est au chômage dans les bassins de vie urbains francs-comtois en 2011**

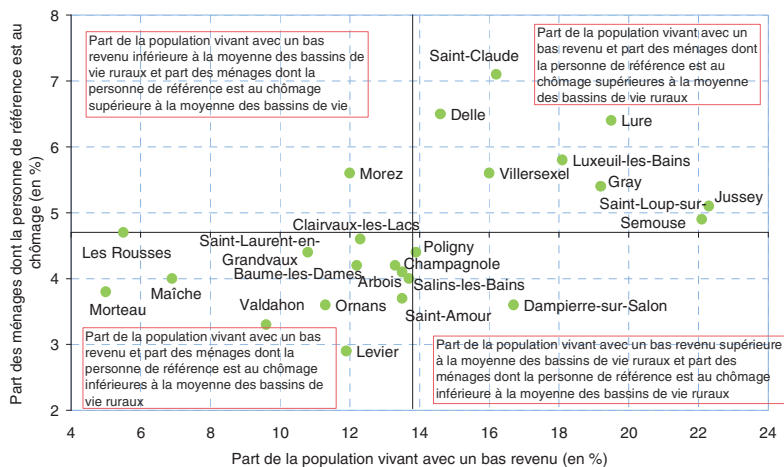


Source : Insee, Recensement de la population 2011



Au sein des bassins de vie ruraux, 13,8 % de la population vit avec un bas revenu en moyenne en 2011. Dans 4,7 % des ménages, la personne de référence est au chômage. En particulier, les bassins de vie de Lure, Saint-Claude, et Jussey se différencient des autres bassins de vie ruraux de la région. La part de la population vivant avec un bas revenu et celle où la personne de référence du ménage est au chômage sont supérieures à la moyenne en 2011. À l'inverse, des bassins de vie comme ceux de Morteau, Maïche et Valdahon se distinguent par une proportion de personnes vivant avec un bas revenu et une part de personne de référence du ménage au chômage inférieure à la moyenne.

**Population vivant avec un bas revenu et ménages dont la personne de référence est au chômage dans les bassins de vie ruraux francs-comtois en 2011**



Source : Insee, Recensement de la population 2011